



MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

www.finances.gouv.td - Email : commfb@finances.gouv.td

INFO Finances



BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION N° 0225 du 8 juin au 15 juin 2020

COTONTCHAD, LE RETOUR AVEC UN SOUTIEN MASSIF DE L'ETAT



Le Ministre des Finances et du Budget TAHIR HAMID NGUILIN , Le DG de la Coton tchad JACKY RIVIEERE et

Une convention de financement de la subvention pluriannuelle des intrants agricoles au profit des cotonculteurs a été signée le vendredi 5 juin 2020 au Ministère des Finances et du Budget. Cette convention tripartite de recherche de financement de la subvention octroyée par l'Etat d'un montant global de 16 507 733 160 francs CFA pour les activités de relance de la filière coton au Tchad, a été signée entre l'Etat représenté par le Ministère des Finances et du Budget, l'Union des Producteurs du Coton du Tchad et la Cotontchad SN. Elle a pour but de fixer les droits et obligations ainsi que les termes et les conditions de la recherche du financement de la subvention octroyée par l'Etat aux cotonculteurs.

Faut-il le rappeler, le Président de la République lors de sa visite à Moundou en date 28 février 2020, a apporté un grand soutien au monde rural en accordant une subvention ciblée sur les intrants agricoles. C'est en effet, une subvention de 3 024 000 000 de francs CFA par an et ce, pour

une durée de 05 ans et qui constitue un support capital pour améliorer le pouvoir d'achat des cotonculteurs, en réduisant les coûts d'exploitation liés aux intrants. Elle contribuera à l'intensification de la culture et améliorera les rendements pour augmenter de manière durable la production



Le Ministre des Finances et du Budget TAHIR HAMID NGUILIN



du coton, permettant au Tchad de reprendre sa place de leader dans la production du coton en Afrique.

Le Secrétaire Général de la Coton Tchad SN, chargé du Commerce et de la Communication, Monsieur **IBRAHIM MALLOUM** explique que par cette convention pluriannuelle, l'Etat tchadien donne mandat à la société cotonnière de rechercher des financements nécessaires. Pour lui, cette opération constitue un financement innovant qui prendra corps grâce à l'activité et les ressources générées par la filière coton elle-même. Aussi, l'engagement et la mobilisation des cotonculteurs pour augmenter leur production par l'amélioration des rendements permettra in fine d'augmenter leurs revenus et leur pouvoir d'achat. « C'est un deal

entre le Président de la République et les cotonculteurs qui ont pris l'engagement de manière soutenue à la production jusqu'à ce que le Tchad reprenne sa place de leader dans la production du coton en Afrique » déclare **Monsieur IBRAHIM MALLOUM**. Le Ministre des Finances et du Budget **Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN**, signataire de cette convention au nom de l'Etat, souligne que c'est suite à l'entente avec l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad, en fin février 2020 à Moundou, d'augmenter la production si jamais l'Etat consentait à trouver des financements durables, pérennes et efficaces par la subvention des intrants aux cotonculteurs.

Le Ministre des Finances et du Budget se félicite et exhorte les cotoncul-

teurs au respect des engagements en déclarant que : « *aujourd'hui la convention de financement de la subvention pluriannuelle sur les intrants agricoles au profit des cotonculteurs est signée. L'Etat a fait sa part. il revient aux cotonculteurs de respecter leur engagement par l'augmentation de la production du coton afin que le Tchad puisse retrouver sa place de leader en Afrique. Après l'octroi d'une première subvention d'un montant de 17 milliards il y a quelques jours au secteur agricole, la présente convention de subvention intervient particulièrement en faveur de la filière coton. Au-delà de la traditionnelle filière coton, je salue la vision stratégique de la coton Tchad SN, qui a permis la reprise des activités de l'usine d'huilerie de Moundou qui n'a jamais été aussi performante que cette année, et bien d'autres unités de production en cours* »

Le président de l'Union des Producteurs de Coton du Tchad **Monsieur MBOTAR NDOUKO** se réjouit de la signature de cette convention qui témoigne de la volonté du Chef de l'Etat à accompagner la filière coton. « Les producteurs sont prêts à relever ce défi, maintenant que la signature de cette convention vient garantir l'octroi des intrants en notre faveur. Avec la saison de pluies qui commence, je vais sans tarder relayer le contenu de cette convention au niveau de l'Union pour renforcer la production de la filière », promesse faite par le Président de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Tchad.



LA GOMME ARABIQUE ET LE SESAME AU CENTRE D'UNE DISCUSSION ENTRE LA DOUANE ET LES OPERATEURS ECONOMIQUES



Le Directeur Général des Douanes avec les Opérateurs Economiques

Dans le cadre de la redynamisation des exportations tchadiennes, le Directeur Général des Services des Douanes et Droits Indirects, Monsieur **ABDELKERIM CHARFADINE MAHAMAT** a eu une rencontre de travail avec le Président du Patronat Tchadien, le Président de la Chambre du Commerce, le représentant des Exportateurs et le représentant des Opérateurs économiques, le vendredi 28 Mai 2020.

L'objet de cette rencontre est d'échanger sur l'organisation des filières d'exportation des produits tels que la gomme arabique et le sésame. Dès l'entame de ses propos, le Directeur Général de la Douane a salué l'assistance d'avoir honoré de sa présence à cette réunion. Il a souligné que l'exportation de la gomme arabique et du sésame qui sont par excellence les secteurs dont les produits sont destinés à l'exportation. En outre, le Directeur Général rappelle que ces secteurs exercent globalement dans l'informel. C'est pourquoi il y a nécessité de l'organiser au profit notamment des opérateurs économiques et de l'Etat tchadien.

Après échange avec ses invités, le Directeur Général déclare que : « la

gomme Arabique et le Sésame sont deux produits à l'exportation par excellence. Il est donc impérieux de mettre en place un cadre juridique qui permettra à notre pays de maîtriser ses exportations, avec des statistiques fiables. Ce qui in fine permettra à l'Etat de connaître les quantités exactes de sortie et définir les destinations.

Aussi, les normes communautaires en la matière exigent des Douanes des différents pays membres le respect de la réglementation 02 CEMAC. À travers cette réglementation,

la CEMAC exige que les importations ou exportations doivent être accompagnées d'un certain nombre de documents qui permettront à l'Etat de maîtriser les mouvements de ses produits destinés à l'exportation. »

Le Directeur Général a porté à la connaissance de ses invités que l'exportation de la gomme arabique et du sésame est autorisée sur toute l'étendue du territoire, en attendant qu'un Arrêté conjoint soit pris par le Ministre des Finances et celui du Commerce.

Le président de la Chambre du Commerce Monsieur AMIR ADOUDOU ARTINE se réjouit de cette rencontre qui est d'une grande importance. Elle a été une occasion d'entente entre l'Etat et ses partenaires sur un certain nombre de choses pour réorganiser le secteur de l'exportation. Aussi, Monsieur AMIR ADOUDOU salue la décision de libération de tous les produits destinés à l'exportation, annoncé par le Directeur Général des Services des Douanes et droits Indirects. Il rassure le Directeur Général des Douanes de sensibiliser tous les opérateurs au respect du protocole d'accord qui sera signé dans les jours à venir.

